

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE -SOLIDARITE

MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE CONAKRY

**TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KALOUM
CONAKRY**

**REGISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER
(R C C M)**

PERSONNE MORALE

SOCIETE TIGER RESSOURCE-SARL

*Siège : Dixinn-C/Dixinn Conakry
(RCCM/GC-KAL/066.087B/2016)*

**DECLARATION MODIFICATIVE
RELATIVE A**

AUX PARTS SOCIALES (Cession)

La Société GUINEA FARAFINA INVESTMENTS INC cède 10 parts sociales à la Société PERITIMOS INVESTMENTS LIMITED (Nouveau) ;

La Société GUINEA FARAFINA INVESTMENTS INC cède 5 parts sociales à M. ILIA KARAS (Maintenu modifié) ;

AU SIEGE SOCIAL (Transfert)

NOUVEAU SIEGE: *Immeuble Mamou-6^{ème} Etage-Cité Chemin de fer-C/Kaloum-Conakry ;*

ANCIEN SIEGE : *Dixinn-C/Dixinn-Conakry ;*

AUX DIRIGEANTS (Maintien)

GERANT MAINTENU: *M. Nulmukeh TUNKARA ;*

N°FORMALITE /RCCM/GC-KAL-M2/077.320/2016

DATE : 18 OCTOBRE 2016

MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE CONAKRY

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KATOUN

(CONAKRY)

MINISTRE DE COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

(R. C. C. M)

PERSONNE MORALE

SOCIETE TIGER RESOURCES S.A.R.L

Siège : District de Katoun

1 - R.C.C.M. N° 123456789

DECLARATION MODIFICATIVE

RELATIVE A

LES RÈGLES D'ASSOCIATION

La société TIGER RESOURCES S.A.R.L. a été déclarée en faillite par le Tribunal de Première Instance de Katoun le 15/10/2016.

La présente déclaration est déposée en vertu de l'article 10 de la loi n° 17/2016 sur le droit de faillite.

En ce qui concerne la faillite :

Le Tribunal de Première Instance de Katoun a déclaré la faillite de la société TIGER RESOURCES S.A.R.L. le 15/10/2016.

Le Tribunal de Première Instance de Katoun a nommé M. [Nom] Administrateur Judiciaire.

LES SIGNATURES

Le Président du Tribunal de Première Instance de Katoun :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : KATOUN - 15/10/2016

DATE : 18 OCTOBRE 2016

M2

A.P. Porto Novo 23/24 juin 1999

DECLARATION DE MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE D'UN ETABLISSEMENT

Caractéristiques, Activités, Dirigeants, Transfert, Fermeture, Dissolution

MODIFICATIONS RELATIVES A LA PERSONNE MORALE

1 **LA PERSONNE MORALE MODIFIEE** : N° R.C.C.M. de l'entreprise : GC-KAL/066.0876B/2016

SON SIEGE : **Immeuble Mamou, 6^e étage, Cité Chemin de fer, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée**

Ancien siège : **QUARTIER DIXINN, COMMUNE DE DIXINN, CONAKRY** RCCM : GC-KAL/066.0876B/2011 DATE 2016

(GUINEE)

2 SA FORME JURIDIQUE : Nouvelle : Ancienne : **SARL** DATE :

3 SON CAPITAL : Nouveau : Ancien : **10.000.000 GNF** DATE :

4 SON ACTIVITE : Activités supprimées :
Date : Activités ajoutées :

5 SON NOM COMMERCIAL, ENSEIGNE, SIGLE
Nouveau : Ancien : **SOCIETE TIGER RESOURCE SARL** Date d'effet : 14/10/2016

6 **AUTRE** (préciser) : **Aux termes de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2016, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de Maître Ayelama BAH, Notaire, le 14 octobre 2016, les associés ont pris les résolutions suivantes : Modification de l'article 12 des statuts de la Société ; Autorisation de la cession à Peritimos Investments Limited et Iliia Karas de 15 parts de la Société détenues par Guinea Farafina Investment Inc ; Modification de l'article 8 des statuts de la Société après constatation de la réalisation de la cession ; Transfert du siège social et modification corrélative des statuts de la Société ; Refonte des statuts de la Société ; Modification de la durée des fonctions de Monsieur Numukeh Tunkara en qualité de gérant de la Société.**

La personne est DISSOUTE : (indiquer les coordonnées du liquidateur à la rubrique « dirigeants ») Date :

MODIFICATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT

8 **NUMERO R.C.C.M. actuel** : GC-KAL/066.0876B/2016

9 **ADRESSE OU NOUVELLE ADRESSE** : **Immeuble Mamou, 6^e étage, Cité Chemin de fer, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée**

Cet établissement est :

10 TRANSFERE (Ancienne adresse) : Date :

11 VENDU, Acquéreur :
R.C.C.M. de l'acquéreur : Date :

12 FERME, Date :

13 MODIFIE Activités supprimées :
 Activités ajoutées :

14 AUTRE : (préciser) :

MODIFICATIONS RELATIVES AUX ASSOCIES (*)

15 (*) La totalité des modifications et informations relatives aux associés indéfiniment et personnellement responsables doit IMPERATIVEMENT figurer sur le formulaire complémentaire M2 Bis annexé.

RESUME DES INFORMATIONS

• Identité : Nouveau Partant Maintenu – Modifié
Ancienne qualité : Nouvelle qualité : Date :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DIRIGEANTS (*) (**)

16 (*) Concerne les Gérants, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la personne morale
(**) La totalité des modifications et informations relatives aux dirigeants doit IMPERATIVEMENT figurer sur le formulaire complémentaire M2 Bis.

• Identité : Nouveau Partant Maintenu – Modifié
Ancienne qualité : Nouvelle qualité : Date :

17 (*) La totalité des modifications et informations relatives aux Commissaires aux Comptes doit IMPERATIVEMENT figurer sur le formulaire complémentaire M2 Bis

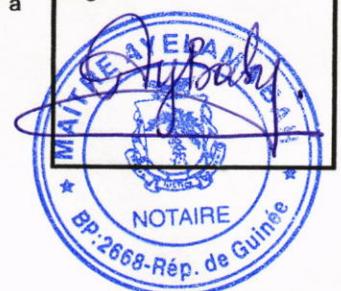
Changement de Commissaire aux Comptes : OUI NON
Modification des informations sur les Commissaires aux Comptes : OUI NON

LA SOUSSIGNEE : **Maître Ayelama BAH, Notaire, agissant en qualité de mandataire**
demande à ce que la présente constitue **DEMANDE D'IMMATRICULATION AU R.C.C.M.**
 DEMANDE DE RADIATION AU R.C.C.M.

18 La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte Uniforme sur le Droit commercial général a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné qui a procédé à l'inscription le 18/10/2016, sous le NUMERO : CCG/2016/047326/1816

LE GREFFIER EN CHEF

Fait à Conakry,
Le 18.10..... 2016
Signature :



M^{me} ALSINY FOFANA

M2 Bis

**INTERCALAIRE COMPLEMENTAIRE
AU FORMULAIRE M2 (*)**

A.P. Porto Novo 23/24 juin 1999

* Cet intercalaire doit **IMPERATIVEMENT** être annexé au formulaire M2 lorsque des modifications sont intervenues au titre des rubriques 15, 16 et 17.

15. MODIFICATIONS RELATIVES AUX ASSOCIES

INSCRIRE CI-DESSOUS LES INFORMATIONS OU MODIFICATIONS RELATIVES AUX NOM, PRENOM, DOMICILE PERSONNEL, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, NATIONALITE, DATE ET LIEU DE MARIAGE, REGIME MATRIMONIAL, CLAUSES RESTRICTIVES OPPOSABLES AUX TIERS, SEPARATIONS DE BIENS DES ASSOCIES TENUS INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT DES DETTES SOCIALES EN PRECISANT S'ILS SONT « NOUVEAU » ; « PARTANT » ; « MAINTENU-MODIFIE »

✓ PERITIMOS INVESTMENTS LIMITED, siège social au 84 Spyrou Kyprianou, 4004 Limassol, Chypre	NOUVEAU
✓ GUINEA FARAFINA INVESTMENT INC., siège social au Panama	MAINTENU-MODIFIE
✓ Monsieur Numukeh TUNKARA, demeurant à Conakry, République de Guinée	MAINTENU
✓ Monsieur ILIA KARAS, demeurant à Vienne, Autriche	MAINTENU-MODIFIE

16. MODIFICATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS

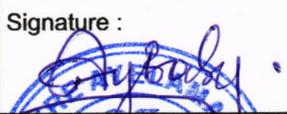
INSCRIRE CI-DESSOUS LES INFORMATIONS OU MODIFICATIONS RELATIVES AUX NOM, PRENOM, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, ADRESSE, QUALITE (Gérant, PDG, PCA, Administrateur ou associé) DES ASSOCIES POUVANT ENGAGER LA PERSONNE MORALE EN PRECISANT S'ILS SONT « NOUVEAU » ; « PARTANT » ; « MAINTENU - MODIFIE »

✓ Monsieur Numukeh TUNKARA, demeurant à Conakry, République de Guinée	MAINTENU POUR UNE DUREE INDETERMINEE

17. MODIFICATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRIRE CI-DESSOUS LES INFORMATIONS OU MODIFICATIONS RELATIVES AUX NOM, PRENOM, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, DOMICILE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS EN PRECISANT LES MODIFICATIONS INTERVENUES.

La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte Uniforme sur le Droit commercial général a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné qui a procédé à l'inscription le 18.10.2016, sous le NUMERO : 000417/07/320/2016

Fait, à CONAKRY
Le 18.10.2016
Signature : 

(reporter ici le numéro de formalité figurant sur le formulaire M2).

LE GREFFIER EN CHEF





